

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2013/19 - Fonctionnement des collèges privés - 3127
Dotations de fonctionnement 2013 des collèges privés sous
contrat d'association

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve pour 2013 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat - part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 856 758,47 €
- approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 103 868,20 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2011 - part fonctionnement matériel
- décide de répartir la somme totale de 1 960 626,67 € pour le forfait d'externat - part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1
- approuve pour 2013 l'attribution à ces mêmes collèges d'un forfait d'externat - part personnel, d'un montant total de 1 869 531,79 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2
- décide de régler ce forfait d'externat - part fonctionnement matériel et part personnel - en trois versements pour l'année 2013, à savoir le premier tiers en janvier 2013, le deuxième tiers en avril 2013 et le dernier tiers en septembre 2013.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-74143-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13